



**Affiliez-vous  
maintenant  
à l'UKB!**

**Kiné  
Varia  
news**

**Nouvelle  
convention :  
l'aumône !!!**



**Le déconventionnement général  
n'est pas pour demain...**



Le Collège Belge  
d'Ostéopathie

LE COLLÈGE BELGE D'OSTÉOPATHIE  
ÉVEIL DU FEELING ET RIGUEUR SCIENTIFIQUE



# DEVENEZ OSTÉOPATHE

JOURNÉES  
PORTES OUVERTES 2024

Cette fois c'est décidé ?  
Vous passez à l'ostéopathie ?

Venez assister gratuitement à nos cours  
durant nos journées portes ouvertes  
organisées aux dates suivantes :

**13 AVRIL 2024**

**25 MAI 2024**

**8 et 15 JUIN 2024**

**de 10h à 13h**

## POURQUOI NOUS CHOISIR ?

### ✓ Une longue expérience :

Le Collège Belge d'Ostéopathie (CBO) propose, depuis 1987, une formation qui perpétue la tradition de l'ostéopathie anglo-saxonne. Le C.B.O. est **en filiation avec l'European School of Osteopathy (E.S.O. Maidstone)**.

### ✓ Une formation de qualité :

L'enseignement répond aux normes strictes édictées par l'Académie d'Ostéopathie de Belgique. Il est conforme aux prescriptions européennes pour la formation des praticiens de santé à haut degré de responsabilité.

### ✓ La reconnaissance :

La formation du C.B.O. est agréée par l'UPOB (Union Professionnelle des Ostéopathes de Belgique) et permet l'obtention du diplôme d'ostéopathe D.O. qui s'est imposé comme garant de la compétence professionnelle.

**Etablissement et diplômes non reconnus  
par la Communauté française de Belgique**



Le Collège Belge  
d'Ostéopathie

[www.c-b-o.org](http://www.c-b-o.org) E : [info@c-b-o.org](mailto:info@c-b-o.org)

CBO, Collège belge d'Ostéopathie, Avenue Hippocrate 91, 1200 Bruxelles

02 762 34 45

Le Kiné-Varia News paraît 4x par an.  
Parutions en  
mars - juin - septembre - décembre.

Les textes et annonces du Kiné-Varia News doivent parvenir au secrétariat de l'U.K.B. **au plus tard un mois avant la parution.**

Les articles signés, mais aussi les publicités n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs (ou leurs mandants) : leurs opinions ne coïncident pas nécessairement avec les vues de l'U.K.B.

Le Kiné-Varia News se réserve le droit de refuser toute publicité ou texte pouvant nuire à la profession sans devoir en donner les motifs.

Conformément aux décisions de la jurisprudence, l'éditeur d'une revue n'est pas responsable des erreurs commises involontairement dans le cours de l'ouvrage.

**LA PUBLICITE EST UN SUPPORT POUR LE KINE-VARIA NEWS. ELLE N'ENGAGE CEPENDANT EN AUCUNE FACON LA PHILOSOPHIE DE L'U.K.B.**

Rédacteur en chef et éditeur responsable :  
Yves RALET

Réalisation :  
Isabelle BLAMPAIN, Frédérique DONNAY,  
Frédéric GIBON, Manuel JACQUEMIN,  
Guy POSTIAUX, Yves RALET  
et André ROUSSEAU

Conception et impression :  
www.imprimerieguillaume.be

Prochaine parution :  
Kiné-Varia News n° 446  
Juin 2024 - 14.000 ex.  
Parution juin 2024

TOUT TEXTE OU PARTIE DE TEXTE NE PEUT ETRE COPIE OU PHOTOCOPIE, QUELLE QU'EN SOIT L'UTILISATION, SANS L'AUTORISATION DE L'U.K.B. TOUTE INFRACTION PEUT ENTRAINER DES POURSUITES JUDICIAIRES.

**IMPORTANT !**

**POUR MIEUX VOUS SERVIR, NOTRE SECRETARIAT DISPOSE**

D'UNE LIGNE TELEPHONIQUE  
**+32 (0)71 41 08 34**

D'UNE ADRESSE E-MAIL  
**secretariat@serk-ukb.be**

D'UN SITE INTERNET  
**www.webkine.be**

D'UN SECRETARIAT  
**Avenue Georges Lemaître 19  
6041 Gosselies**



3 **Editorial**

Nouvelle convention : l'aumône !!!



4-5 **Cotisations 2024**

Affiliez-vous maintenant à l'UKB

**Avantages 2024**



6 **Actualités**  
Le déconventionnement général n'est pas pour demain...

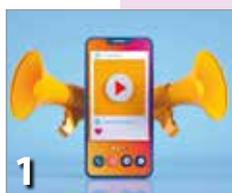


9-11 **Actualités**  
Le CEPIA :  
Centre d'Expertise Poids,  
Image et Alimentation



13 **Assemblée Générale UKB et SERK**

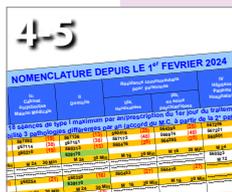
14-16 **Formations de la SERK**



**SPECIAL MEMBRES UKB**

Supplément réservé uniquement aux membres UKB

- 1 La publicité par des dispensateurs de soins
- 2 Tableau des pathologies courantes à partir du 01.02.2024
- 3 Tableau des séances des pathologies fonctionnelles aiguës (Fa) à partir du 01.02.2024  
Tarifs économats 2024
- 4-5 Tableau nomenclature depuis le 01.02.2024
- 6 Tableau des honoraires, remboursements et tickets modérateurs, déplacements compris depuis le 01.02.2024
- 7-8 Notification, ou renouvellement de notification, du traitement d'une situation pathologique décrite à l'article 7, § 14, 5°, b, de la nomenclature des prestations de santé (liste Fb)



**DEPUIS 1982, L'UKB,  
UNE QUESTION DE BON SENS  
UN ENGAGEMENT VITAL  
POUR L'AVENIR**



**La kiné, mon avenir !**

L'UKB,  
la seule association  
pour la défense  
de la kinésithérapie

Contacts-infos : 071 41 08 34 - [secretariat@serk-ukb.be](mailto:secretariat@serk-ukb.be) - [www.webkine.be](http://www.webkine.be)



Union des Kinésithérapeutes de Belgique

# Nouvelle convention : l'aumône !!!

En réalisant les tableaux des nouveaux honoraires d'application à partir du 1<sup>er</sup> février 2024, certaines considérations m'ont interpellé :

Tout d'abord les augmentations d'honoraires ne sont pas à la hauteur de l'inflation que nous subissons depuis plusieurs années.

Ensuite l'illogisme de garder deux numéros de nomenclature pour des séances du même prix en pathologie courante et en Fa.

Si vous vous penchez sur les valeurs M : vous trouvez 14 prix différents pour le M24 (6 pour les domiciles et 8 pour les cabinets) et 8 pour le M12. Si les honoraires sont identiques, les remboursements varient à la tête du patient.

Pourquoi l'Intake varie de 7€, 5,87€ ou 4,57€ suivant le lieu de prestation. L'ouverture d'un dossier n'est-il pas le même partout ?

Même réflexion pour le rapport écrit qui passe de 32€ à 28,31€ puis à 14,40€.

Pourquoi la prestation des soins palliatifs n'a pas été revalorisée ?

Les seules nouveautés positives sont les mêmes honoraires pour les séances de 10 à 18 (pathologie courante) et de 21 à 60 (pathologie Fa).

Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ?

C'est toute la question d'être dirigé par des fonctionnaires qui n'ont aucune notion des soins de santé mais l'obligation de ne pas dépasser l'enveloppe que le ministre veut bien nous attribuer.

L'UKB est toujours votre défenseur intraitable de vos préoccupations dans tous les domaines où elle peut agir avec la force de ses affiliations.



Yves Ralet,  
Secrétaire Général de l'UKB





# Affiliez-vous maintenant à l'UKB ...

## et recevez de nombreux avantages !

### COTISATIONS 2024

- Ménage de kinés (2 x 125€)
- Membre effectif
- En association (par kinésithérapeute)
- Membre diplômé en 2022 et 2023
- Salarié
- Kiné n'ayant jamais été membre de l'UKB et ne rentrant dans aucune catégorie ci-dessus
- Pensionné
- Stagiaire et futur diplômé 2024

### VERSEMENT ANNUEL

250 €  
210 €  
150 €  
140 €  
140 €  
110 €  
60 €  
GRATUIT

### ORDRE PERMANENT

62,50 €  
52,50 €  
37,50 €  
35,00 €  
35,00 €  
27,50 €

**N'hésitez pas à nous rejoindre en effectuant le versement (voir catégorie de votre cotisation ci-dessus) sur le compte :**

**IBAN-BE92 7775 9181 1123  
BIC-GKCCBEBB**

**en y mentionnant vos coordonnées et en communication : membre UKB cotisation 2024, ajouter NOM + Prénom**

### IMPORTANT :

En cas d'inscription tardive, le «supplément» membres du Kiné-Varia News et les newsletters, vous seront envoyés directement par e-mail.

Contactez le secrétariat :

071 41 08 34 - E-mail: [secretariat@serk-ukb.be](mailto:secretariat@serk-ukb.be)

## Votre affiliation à l'UKB vous donne droit à des réductions substantielles sur de nombreux produits et avantages qui vous rembourseront votre cotisation grâce à des contrats de partenariat...



Le logiciel qui vous donnera le sourire, car la simplicité est notre force. Gagner du temps dans la gestion de votre cabinet et avoir plus de temps pour les choses importantes, cela vous fera spontanément sourire. De plus, vous bénéficiez d'une **remise de 15% en tant que membre de l'UKB**. La réduction est valable pour la première année du contrat (12 mois) et n'est pas cumulable avec d'autres promotions.



Liantis... la bonne solution à chaque étape de votre parcours : du lancement d'une activité indépendante au départ à la retraite, en passant par le recrutement de travailleurs, le développement d'une politique RH et bien-être efficace, et la protection face aux risques. Pour plus d'informations, rendez-vous sur **liantis.be**.

### All FACT N°1 de la Tarification pour Kiné



Nous sommes une société de tarification pour les kinésithérapeutes. Gérée par un kiné de 25 ans d'expérience, nous vous soulageons de lourdeurs administratives. Nous vous apportons gain de temps, gain d'argent. Notre devise est que le patient soit le mieux remboursé et le kiné soit le mieux rémunéré. Nous essayer, c'est nous adopter.



Association d'assurance mutuelle sans but lucratif spécialisée pour votre profession. Pour votre R.C. professionnelle, Amma vous offre la couverture la plus élevée et la plus complète du marché et ce, à un tarif préférentiel. Conditions particulièrement avantageuses pour vos assurances incendie, auto, R.C. familiale et hospitalisation.



Leader dans l'assistance dépannage et l'assistance voyage. Grâce à ce partenariat, vous pourrez bénéficier de prix extrêmement avantageux - **jusqu'à 40% de réduction par rapport aux tarifs individuels** - sur toutes vos affiliations à Touring Business Solutions, réservé aux professionnels.



Avec plus de 7.000 exercices, KINEXER6 est la plus grosse base d'exercices de rééducation agrémentés de vidéos, photos et consignes d'exécution. Ce logiciel en ligne permet aux kinésithérapeutes de créer des programmes d'exercices personnalisés pour chaque patient et de le leur communiquer par mail (ou au format papier). Le patient peut visionner le programme d'exercices sur ordinateur, tablette ou smartphone.



Smart 4 Invest (S4I) est la première société belge de conseil et courtage en solutions de paiement. Nous avons pour mission de proposer à chacun de nos utilisateurs une solution de paiement (ainsi qu'un service de traitement de ces derniers) adaptée à leurs besoins singuliers. Retrouvez-nous sur : <https://s4i.be/>  
Notre offre exclusive de terminal de paiement aux membres de l'U.K.B. : **29.90€/mois** (HTVA) + 6€ (HTVA) pour une connexion 4G



La Fiduciaire Roquet est un cabinet d'expertise comptable et de conseil fiscal de 14 professionnels et experts, répartis sur trois sites : Bruxelles, Charleroi et Namur. Trois bureaux mais une seule équipe, un même état d'esprit, une seule manière de travailler et de vous servir, une seule et même devise : qualité, rapidité et proximité, un seul objectif : votre «paix» fiscale et comptable et une seule préoccupation : vous !



Depuis 2018, Synergies Vector souhaite donner à chaque individu la possibilité d'exercer une activité sportive dans les meilleures conditions et pour une sérénité d'esprit maximale. C'est pourquoi Synergies Vector **offre aux membres de l'U.K.B.** des équipements hautement qualitatifs à des prix compétitifs, de **5 à 20 % de réduction**, dans le respect de valeurs éthiques et durables. Synergies Vector travaille principalement avec des fabricants européens et promeut un développement durable.

# Le déconventionnement général n'est pas pour demain...

## Réflexion sur les statistiques de 2021



En analysant l'étude pertinente de l'INAMI sur la kinésithérapie de l'année 2021 qui vient d'être publiée, des tableaux statistiques révèlent la tendance des kinésithérapeutes, forcés ou non, à se conventionner.

Voici un aperçu du nombre de kinésithérapeutes actifs au 31 décembre 2021.

Pour l'INAMI, un kinésithérapeute actif a presté au moins 335 prestations de la nomenclature M comptabilisées en 2021.

Pour la Flandre : 11.770 dont 21,6% de salariés, 61,6% d'indépendants, 16,8% mixtes (salariés et indépendants), 63,2% de femmes et 77,6% de conventionnés.

Pour la Wallonie 7.400 dont 13,2% de salariés, 66,5% d'indépendants, 20,3% de mixtes, 57,1% de femmes et 94,6% de conventionnés.

Pour Bruxelles-Capitale : 1.726 dont 27,3% de salariés, 46,2% d'indépendants, 27,3% de mixtes, 50,0% de femmes et 80,2% de conventionnés.

Total : +/- 21.000 kinésithérapeutes actifs dont 83,5 % sont conventionnés.

Si l'on ajoute les non actifs (moins de 335 prestations par an) il faut augmenter le nombre de kinésithérapeutes de 11.527 unités ce qui nous fait un total de +/- 32.500 kinésithérapeutes.

Comme vous pouvez le constater, la grosse majorité des kinésithérapeutes n'est pas favorable à abandonner la convention pour profiter du statut social et de la prime télématique.

Il appert aussi que des confrères sont obligés de se conventionner comme les salariés ou les faux indépendants dans les hôpitaux, les centres de rééducations, les polycliniques, mais aussi les indépendants qui n'ont pas une patientèle aisée, pécuniairement parlant, surtout avec l'inflation que nous subissons actuellement.

Une autre statistique intéressante est la répartition des kinésithérapeutes actifs dans les soins de santé, selon le domicile et la langue du diplôme :

### Région flamande :

diplôme en néerlandais : 95,51 %  
diplôme en français : 4,49 %

### Région wallonne :

diplôme en français : 98,84 %  
diplôme en néerlandais : 1,16 %

### Région de Bruxelles-Capitale :

diplôme en français : 93,37 %  
diplôme en néerlandais : 6,63 %

### Etranger et inconnu :

diplôme en français : 63,77 %  
diplôme en néerlandais : 36,23 %

### Total :

diplôme en français : 43,52 %  
diplôme en néerlandais : 56,48 %

Yves Ralet  
Secrétaire Général

# Continuez à vous **FORMER** avec **ULB-FSM** !



CONTINUING  
EDUCATION  
**HELSCI**  
HEALTH & LIFE SCIENCES



FACULTÉ  
DES SCIENCES  
DE LA MOTRICITÉ



## Nos formations :

- › CU en Kinésithérapie neurologique
- › Formation en kinésithérapie de la main
- › Formation en nutrition du sportif
- › CU en Hypnose thérapeutique du pôle santé
- › CU en Pathologies en milieu sportif
- › CU réadaptation cardiovasculaire par l'exercice
- › CU en Nutrition Humaine
- › CIU en Kinésithérapie pédiatrique
- › CU en Kinésithérapie du sport

CU : Certificat d'université  
CIU : Certificat inter universités

<https://catalogue.helsci.be> 

**ULB HELSCI, LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE!**

Parce que se former tout au long de sa carrière est important, ULB HeLSci est là pour vous !

En collaboration avec la Faculté des Sciences de la Motricité, nous vous proposons un large choix de formations.

### INTÉRESSÉ-E ?

Contactez-nous ! Notre équipe est disponible pour répondre à toutes vos questions.

@ [helsci@ulb.be](mailto:helsci@ulb.be)





*La SFER organise des formations depuis plus de 25 ans*

Continuez à vous former auprès de **nos spécialistes !**

### NOS FORMATIONS

- Périnéologie
- Périnatalité
- Appareil locomoteur
- Abdominaux et Posture
- Pédiatrie
- Neurologie

Notre catalogue complet ici



### INTÉRESSÉ(E) ?

Contactez-nous ! Notre équipe est disponible pour répondre à toutes vos questions !

- ☎ +32 (0)460 94 62 58
- ✉ [contact@sfer.be](mailto:contact@sfer.be)
- 🌐 [www.sfer.be](http://www.sfer.be)



FORMATIONS CONTINUES

**HIELORA**  
PLUS QU'UN RÉSEAU HOSPITALIER

**Formehos**

**HAUTE ÉCOLE  
CONDORCET**

**UMONS**  
Université de Mons

# CEPIA

## Centre d'Expertise Poids, Image et Alimentation



### 1. Quel est le rôle du CEPIA?

Le CEPIA (Centre d'Expertise Poids, Image et Alimentation) est le Centre de connaissances en Wallonie sur les problèmes de Poids, de l'Image du corps et de l'Alimentation. Il a vu le jour au cours de l'année 2022, à la suite des différentes recommandations pour une meilleure prise en charge des troubles alimentaires émises par le COMSMEA, et ne cesse d'étendre ses activités depuis lors.

Le CEPIA a pour public les professionnels de la santé, de l'éducation, les usagers des services de santé par le canal des réseaux de santé mentale, des institutions et associations éducatives, scientifiques, professionnelles et des autorités et administrations publiques de la Wallonie (AVIQ).

Sa mission primordiale s'articule autour de plusieurs axes :

- A. Explorer et d'établir des collaborations et des partenariats avec les réseaux de santé mentale, les institutions et associations éducatives, scientifiques, professionnelles et des associations des usagers des services de santé.
- B. Offrir des informations et des programmes de formation continuée crédités pour les professionnels de la santé concernés par les problématiques de poids, d'image du corps et les troubles de l'alimentation et troubles apparentés.
- C. Rassembler et répondre aux besoins de formation continue pour les professionnels de la santé afin de garantir qu'ils restent informés des dernières avancées et des meilleures pratiques dans les domaines d'intervention.

D. Avoir accès, pour ses membres professionnels de la santé disposant d'un visa SPF, à d'autres professionnels de la santé référents sur la base du Portfolio (INAMI – loi qualité en soins de santé de 2019) en vue d'obtenir des informations, des conseils ou des références, et de promouvoir la collaboration entre ceux-ci.

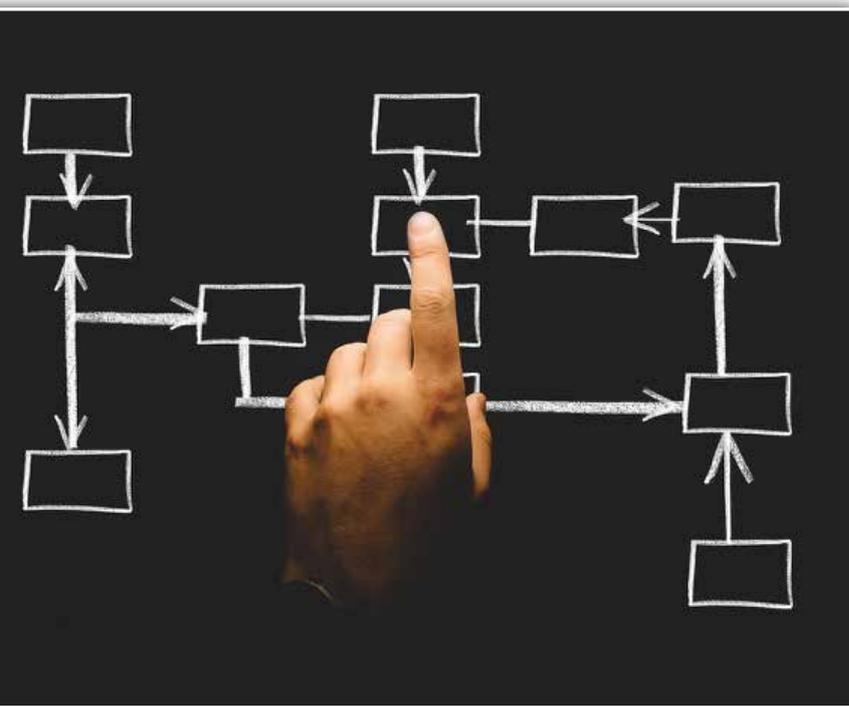
Au niveau régional, le CEPIA apporte son soutien aux autorités publiques et à l'administration de la Wallonie (AVIQ) dans leurs initiatives de communication visant à sensibiliser le grand public aux problématiques liées au poids, à l'image corporelle et aux troubles de l'alimentation. Il est reconnu par les autorités régionales comme l'acteur de formation dans le domaine de sa mission.

Au niveau fédéral, depuis 2022, le CEPIA participe activement aux réunions du SPF et SPF/INAMI, contribuant à la réforme des soins en santé mentale, en particulier en ce qui concerne les troubles de l'alimentation chez les enfants et les adolescents. Il est reconnu par le SPF, au même titre que son homologue «Eetexpert» en Flandre, comme l'acteur de formation dans le cadre des «Convention obésité de l'enfant» et «Convention pour le financement du trajet de soins troubles de l'alimentation».

### 2. Les activités du CEPIA

Le CEPIA déploie ses activités au travers d'une équipe et d'un Groupe Opérationnel. Celui-ci développe des enseignements, des formations, des outils de travail scientifiquement étayés, ainsi que des groupes de travail réflexifs





établissant un lien entre la pratique clinique et les connaissances scientifiques, répondant aux besoins des professionnels de la santé dans le domaine de sa mission. Chaque membre de ce groupe initie une action spécifique sur un thème clairement identifié en relation avec la mission du CEPIA, il bénéficie d'un soutien logistique et organisationnel de l'équipe du CEPIA pour leur concrétisation.

Le CEPIA peut également compter sur son Conseil Consultatif interdisciplinaire, qui agit en tant que conseiller de l'équipe du CEPIA sur les questions de politique, en contribuant à l'élaboration d'une vision sur la prévention et l'organisation des soins. Il identifie les obstacles organisationnels dans les prises en charge, ainsi que les besoins de formation des professionnels de la santé, en vue de proposer des solutions. Ce groupe de réflexion, dans lequel l'UKB est représentée, réunit des experts partageant leurs connaissances dans des domaines variés tels que la prévention, la détection, le traitement, les pairs aidants, l'assurance maladie/invalidité et la politique. Les activités actuellement proposées au CEPIA sont de type formatif et informatif.

### 2.1. La formation

Le CEPIA met en place des formations «evidence-based» pour les professionnels de l'obésité et des troubles alimentaires, mais aussi des intervenants de première ligne et des intervenants de l'éducation. Leur but est de fournir des connaissances approfondies sur les troubles de l'alimentation, promouvoir une meilleure compréhension de ces troubles, former des intervenants qualifiés capables de prendre en charge efficacement les personnes affectées par les troubles de l'alimentation. Un premier Workshop sur la formation à CBT-E spécifique du trouble alimentaire s'est déroulé les 3 et 4 novembre 2023. Une quinzaine de participants (médecins et psychologues cliniciens spécialisés en trouble de l'alimentation) se sont formés en présence du Dr Riccardo Dalle Grave. Le partenariat que le CEPIA a développé avec le BASO et Eetexpert a également permis d'organi-

ser une conférence sur le traitement multidisciplinaire des enfants atteints d'obésité les 8 et 9 décembre 2023.

Le CEPIA a également lancé, en ce début d'année 2024, deux formations distinctes à l'intention des psychologues spécialisés dans les troubles de l'alimentation. Il s'agit de thérapies recommandées en première intention dans ces troubles :

- A. **Formation « FBT »** : La FBT (Family-Based Therapy) est une approche thérapeutique recommandée en première intention dans le trouble de l'alimentation de l'adolescent. Cette formation offre aux participants une compréhension approfondie des principes et des techniques de la FBT.
- B. **Formation « CBT-E »** : La CBT-E est une thérapie individuelle recommandée dans le trouble de l'alimentation de l'adolescent et de l'adulte, mettant l'accent sur la compréhension des pensées et des comportements associés aux problèmes alimentaires.

D'autres formations sont en cours d'élaboration en collaboration avec les associations professionnelles de médecins (SSMG), de psychologues (Union Professionnelle des Psychologues Cliniciens, UPPCF), des diététiciens (UPDLF) et des kinésithérapeutes (UKB) soit sous forme d'atelier soit sous forme d'intervision/supervision en ligne.

Le CEPIA continue de poursuivre ses partenariats avec Eetexpert en Flandre, l'Association belge pour l'étude de l'obésité (BASO), et également l'association de parents (MIATA). Il collabore également avec les Universités pour les formations et celles-ci intègrent dans leur formation des membres du CEPIA.

### 2.2. L'information

Le CEPIA organise également différents événements de type informatif. Le 2 juin 2023, le CEPIA a organisé une journée de conférence dans le cadre de la Journée mondiale des troubles du comportement alimentaire. Cette journée s'est adressée aux professionnels de la santé, ainsi que les parents d'enfants et adolescents souffrant de troubles de l'alimentation (conviés par l'association MIATA). Une centaine de personnes ont assisté à cet événement. Puis, au mois d'octobre 2023, le CEPIA a organisé un webinar sur la formation à la CBT-E avec le Dr Riccardo Dalle Grave. Ce webinar était destiné aux professionnels de la santé et à toute personne intéressée par la thérapie des troubles alimentaires. Il avait pour sujet l'introduction à la thérapie cognitivo-comportementale spécifique du trouble alimentaire (CBT-E) et a réuni plus de 50 participants. Au mois de novembre 2023, le CEPIA a également pu présenter ses missions et actions auprès de pédiatres belges francophones, en participant à la 87e réunion du GBPF.

### 3. Le site internet du CEPIA

Le site internet du CEPIA propose aux professionnels : une partie informative sérieuse qui reprend les références actuelles sur lesquels les professionnels peuvent s'appuyer dans leur pratique, des outils de travail scientifiquement

étayés et obtenus grâce au partenariat que le CEPIA a développé avec Eetexpert (accessibles à partir de l'espace membre), des références bibliographiques visibles pour le visiteur du site et téléchargeables dans l'espace membre, des groupes de travail pour lesquels les professionnels peuvent manifester leur envie d'adhésion, des formations externes proposées par les partenaires du CEPIA, mais également des formations internes au CEPIA et dont l'offre augmentera au fil du temps, et enfin des événements destinés à sensibiliser et informer les professionnels sur les thématiques de l'alimentation, du poids et de l'image corporelle. Le site internet propose également à ses membres un espace qui leur est totalement dédié ; l'espace membre. Cet espace a pour fonction de permettre aux membres du CEPIA d'avoir accès aux outils de travail précités, au téléchargement d'articles scientifiques, et également de pouvoir s'inscrire aux différents groupes de travail et événements proposés par le CEPIA.

#### 4. Les groupes de travail

Différents groupes de travail sont mis en place au sein du CEPIA. Ils ont pour but de rassembler des experts dans leur domaine sur les problématiques de terrain qu'ils rencontrent, et ce, afin de produire par la suite différents outils, fiches, synthèses utilisables en Belgique francophone. Également, ces groupes de travail réflexifs ont pour mission de définir davantage la prise en charge des troubles de l'alimentation en Wallonie et les francophones de Belgique.

Un premier groupe de travail relatif à la prise en charge des troubles de l'alimentation en Belgique francophone a déjà pu se réunir dans le courant de l'année 2023. Il a permis d'élaborer une proposition schématisée de prise en charge belge francophone des troubles de l'alimentation. Cette proposition a pu être présentée et détaillée lors de la première réunion du Conseil Consultatif du CEPIA. Elle donnera également lieu à d'autres groupes de travail qui examineront chaque sous-section du schéma, et ce, afin d'élaborer des propositions concrètes de travail en regard de la réalité de terrain des professionnels concernés, ainsi que la création d'outils nécessaires à la bonne prise en charge des troubles de l'alimentation.

**Site internet du CEPIA :**

<https://www.cepia-poids-alimentation.be/index.php>.

**Contact :**

[contact@cepia-poids-alimentation.be](mailto:contact@cepia-poids-alimentation.be)

# CEPIA

**Centre d'Expertise  
Poids, Image et Alimentation**



**NAMUR : 22, 23 ET 24 MARS 2024**



Maryna Zanevska  
(tennis belge)

Le **STRETCHING GLOBAL ACTIF** (Ph. Souchard) est une technique d'étirement performante, qui se différencie du stretching classique par la prise en compte de la globalité de la respiration, de l'étirement du muscle dans les 3 plans de l'espace, la correction des compensations, la faible contraction du muscle dans sa position d'excentricité.

Cette façon d'étirer est née du concept de « Rééducation posturale globale » créée par Philippe Souchard. Cette technique est utilisée dans le sport de haut niveau. La formation de 3 jours donne la capacité d'analyser la morphologie et de diriger un groupe avec le respect de ces règles.



Sites à consulter : [rpg-souchard.com](http://rpg-souchard.com),  
[kine-rpg.be](http://kine-rpg.be), [andremuriel.be](http://andremuriel.be)

## DÉROULEMENT DE LA FORMATION DE STRETCHING GLOBAL ACTIF

Cours qui s'adresse aux kinés, coach sportifs,  
entraîneurs sportifs, éducateurs physiques, ...



### PROCHAINE FORMATION

**DATES : 22, 23 ET 24 MARS 2024**

**LIEU : NAMUR**



### RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

**MURIEL ANDRÉ**

Prof. SGA Souchard

0477/26.80.25

[murielandre.kine@yahoo.fr](mailto:murielandre.kine@yahoo.fr)

[kine-rpg.be](http://kine-rpg.be)

### TARIFS :

3 jours Kinés, Educateurs physiques,  
Entraîneurs: **600 eur.**

2 jours Kinés Rpgistes: **450 eur.**

(150 eur. par jour pour les personnes qui refont la formation)

Intervention des chèques-formation (21)

[Accréditation POK en cours](#)

(infos : [kine-rpg.be](http://kine-rpg.be), Physiotherapy | Rpg Belgique)



## All FACT N°1 de la Tarification pour Kiné

Nous contacter : +32 (0)71 11 55 42

Mail : [info@allfact.be](mailto:info@allfact.be)

**VOUS ÊTES KINÉ INDÉPENDANT ?**

**FATIGUÉ PAR LE TRAVAIL ADMINISTRATIF**

**TESTEZ NOTRE SOLUTION GLOBALE SUR MESURE**

**TARIFICATION**

**GESTION DES PAIEMENTS**

**RÉCUPÉRATION DES HONORAIRES**

**WWW.ALLFACT.BE**

**Bénéficiaire de la prime INAMI de 800€**

All FACT utilise un logiciel de tarification **CARE CONNECT PHYSIO** reconnu par l'INAMI,  
en collaboration avec notre société vous bénéficiez de nombreux avantages !



**Manuel JACQUEMIN**  
Président de l'U.K.B.  
Rue Jules Spinhayer 30 • B-4800 VERVIERS

## assemblée générale **UKB**

4800 Verviers, le 1<sup>er</sup> mars 2024

Mesdames et Messieurs les membres de l'**UKB** sont invités à assister à l'Assemblée Générale qui aura lieu le **jeudi 4 avril 2024 à 20h00 - L'E-SQUARE A.S.B.L.** - Rue Victor Libert 36 J - 6900 Marche-en-Famenne.

### ORDRE DU JOUR

- Vérification des pouvoirs.
- Approbation du P.V. de l'A.G. statutaire du 22.03.2023.
- Rapport des vérificateurs aux comptes : J. ARE.
- Approbation des comptes 2023.
- Décharge aux vérificateurs et au Conseil d'Administration.
- Budget 2024 : approbation.
- Nominations statutaires. **Sont sortants et rééligibles :**
  - Le Président : M. JACQUEMIN ;
  - Le Secrétaire-Général Adjoint : Candidature à pourvoir ;
  - Les Administrateurs : F. DONNAY ; J. de FRESART
- Situation INAMI : Convention - Nomenclature - Politique actuelle et future de la défense professionnelle.

Salutations confraternelles.

*Le Président, M. JACQUEMIN*



**Procuration à renvoyer au Secrétariat UKB - Avenue Georges Lemaître 19 à 6041 Gosselies mais alors sans indiquer le nom du mandataire.**

Je soussigné(e) .....  
membre de l'UKB  
demeurant à .....  
donne procuration à .....  
pour me représenter à l'Assemblée Générale de l'UKB du 04.04.2024.

*Signature*

**Yves RALET**  
Président de la S.E.R.K.  
Longvilly 15 A • B-6600 BASTOGNE

## assemblée générale **SERK**

6600 Bastogne, le 1<sup>er</sup> mars 2024

Mesdames et Messieurs les membres de la **SERK** sont invités à participer à l'Assemblée Générale qui aura lieu le **jeudi 4 avril 2024 à 19h30 - L'E-SQUARE A.S.B.L.** - Rue Victor Libert 36 J - 6900 Marche-en-Famenne.

### ORDRE DU JOUR

- Voir les six premiers points de l'A.G. de l'UKB.
- Evolution et recherches de formations scientifiques.
- Nominations statutaires. **Sont sortants et rééligibles :**
  - Le Président : Y. RALET
  - La Secrétaire Générale Adjointe : A. CORTEN
  - La Trésorière Adjointe : I. BLAMPAIN

Salutations confraternelles.

*Le Président, Y. RALET*



**Procuration à renvoyer au Secrétariat SERK - Avenue Georges Lemaître 19 à 6041 Gosselies mais alors sans indiquer le nom du mandataire.**

Je soussigné(e) .....  
membre de la SERK  
demeurant à .....  
donne procuration à .....  
pour me représenter à l'Assemblée Générale de la SERK du 04.04.2024.

*Signature*

# les formations de la SERK



La SERK vous offre la possibilité d'être au top des nouvelles techniques et de vous former à moindre frais via le dispositif des chèques-formation

## Grâce aux chèques-formation :

Une formule simple et rapide pour vous former à coût réduit jusqu'à près de 50% de réduction sur le prix des formations de la S.E.R.K.

Economisez votre argent et élargissez vos compétences.

Un dispositif simple et flexible pour les indépendants et les travailleurs liés par contrat de travail uniquement en région Wallonne de langue française.



## Comment commander les Chèques-Formation ?

Conditions et solutions via le secrétariat S.E.R.K. :

Tél. : 0032 (0)71 41 08 34 - E-mail : secretariat@serk-ukb.be - Site : www.webkine.be



## Kinésithérapie respiratoire différentielle guidée par l'auscultation pulmonaire actualisée

Au cours de ce stage, une place primordiale est faite à la kinésithérapie respiratoire en pédiatrie à partir de concepts thérapeutiques nouveaux adaptés aux données physiopathologiques les plus récentes.

### Lieu :

Hôtel Vayamundo  
O1 Fosse d'Outh 1  
6600 HOUFFALIZE

### Horaires :

Mercredi-jeudi de 9h à 17h30  
Vendredi de 9h à 13h30

### Prix :

- Hors Wallonie et/ou sans chèque-formation : 730 €  
- Avec chèques-formation : 300 € + acompte de 130 €  
IBAN : BE56 7785 9758 1588  
BIC : GKCCBEBB  
- Réf. CP-66 (GOSELIES)  
- Réf. CP-67 (HOUFFALIZE)

### Informations :

www.postiaux.com

### Pour toutes inscriptions :

Secrétariat SERK - 071 41 08 34  
E-mail : secretariat@serk-ukb.be

20h



*Nouvelles approches cliniques, méthodologiques et technologiques chez l'adulte, l'enfant et le nourrisson.*

### Contenu de la formation :

L'approche méthodologique clinique développée dans cette formation démontre le caractère prioritaire et novateur de la kinésithérapie du poumon profond, à partir des signaux quantifiés de l'auscultation pulmonaire. Sur la base du comportement mécanique spécifique du poumon profond et de la physiopathologie des voies aériennes distales, un nouveau paradigme est proposé, « celui d'une kinésithérapie inspiratoire, lente, résistée, positionnelle validée par des moyens stéthoscopiques, échographiques, biochimiques » à partir de la géométrie spatiale du poumon.

### Intervenante :

Stéphane OTTO, Lic. (MSc, Agrégée)

### Dates :

21-22-23 mars 2024

### Lieu :

Point Centre  
Avenue Georges Lemaître 19  
6041 GOSELIES

### Horaires :

Jeudi-vendredi de 9h à 17h30  
Samedi de 9h à 13h30

### OU

### Dates :

15-16-17 mai 2024



La formation complète est répartie en 4 séminaires et prépare un examen de compétence pour ceux qui le souhaitent. Des patients sont évalués, traités et revus plusieurs fois pendant chaque séminaire pour démontrer l'efficacité de cette méthode.

## **PARTIE A : LE RACHIS LOMBAIRE**

Ce cours de 4 jours (28 heures) porte sur l'examen et le traitement de patients présentant des douleurs lombaires, des sciatalgies ou des cruralgies. Le séminaire couvre les bases théoriques et scientifiques pour cette région de la colonne vertébrale et comprend de nombreux travaux pratiques. Le participant apprend à classer les patients en syndromes homogènes pour lesquels des protocoles spécifiques et individualisés sont proposés. De vrais patients sont évalués, traités et revus plusieurs fois pendant le séminaire pour illustrer l'efficacité de cette approche. Cela permet aussi de montrer comment le traitement sera modifié et adapté pour chaque patient et en fonction de l'évolution d'une séance à l'autre.

## **PARTIE B : LE RACHIS CERVICAL ET THORACIQUE**

**La participation préalable à la partie A est nécessaire pour l'inscription à la partie B, C et D**

Ce cours de 4 jours (28 heures) porte sur l'examen et le traitement de patients souffrant de cervicalgies, de névralgies cervico-brachiales ou des dorsalgies. Le séminaire couvre les bases théoriques et scientifiques spécifiques à cette région de la colonne vertébrale et comprend de nombreux travaux pratiques. Le participant apprend à appliquer la classification par syndrome aux régions cervicale et dorsale, pour lesquelles des protocoles spécifiques et individualisés sont proposés. Une fois de plus, de vrais patients sont évalués, traités et revus plusieurs fois pendant le séminaire pour illustrer l'efficacité de cette approche. Cela permet aussi, à nouveau, de montrer comment le traitement sera modifié et adapté pour chaque patient et en fonction de l'évolution pour chacun d'entre eux d'une séance à l'autre.

## **PARTIE C : APPROFONDISSEMENT RACHIS LOMBAIRE ET APPLICATION DES CONCEPTS MCKENZIE AUX TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES DU MEMBRE INFÉRIEUR**

Premièrement, ce cours de 4 jours (28 heures) porte sur l'évaluation et le traitement des cas complexes lombaires. À l'aide d'études de cas et d'exercices en petits groupes les participants apprennent à affiner leur raisonnement clinique, à modifier les

## **Méthode MDT McKenzie (module A, B, C, D et P)**

protocoles de traitement et à approfondir leur diagnostic différentiel et leurs chaînes décisionnelles. Pour optimiser l'application du concept McKenzie, les techniques de traitement et leurs progressions sont revues et développées. Les problèmes rencontrés par les participants dans l'application des concepts McKenzie sont étudiés en détail. Deuxièmement, ce cours présente l'application de la méthode McKenzie aux articulations du membre inférieur (articulation sacro-iliaque, hanche, genoux, cheville, pied) ainsi qu'au management des tendinopathies de cette région. Plusieurs patients sont évalués, traités, et suivis sur plusieurs séances pendant cette formation.

## **PARTIE D : PERFECTIONNEMENT CERVICAL ET THORACIQUE ET APPLICATION AU MEMBRE SUPÉRIEUR**

En première partie, ce cours de 4 jours (28 heures) porte sur l'optimisation de l'utilisation de l'approche MDT pour la région cervicale et thoracique couverte en partie B. À l'aide d'études de cas et d'exercices en petits groupes, les participants apprennent à affiner leur raisonnement clinique, à enrichir leur diagnostic différentiel, à modifier les protocoles de traitement et à bien structurer leurs chaînes décisionnelles pour ces deux régions. Les techniques de traitement et leurs progressions sont revues et développées. Du point de vue technique, de nombreuses variantes sont envisagées dans le cadre du concept de forces alternatives. Les problèmes rencontrés par les participants dans l'application des concepts McKenzie sont étudiés et discutés en détail.

En deuxième partie, ce cours présente l'application de la méthode McKenzie aux articulations du membre supérieur (épaule, coude, poignet, main) ainsi qu'au management des tendinopathies du membre supérieur. De vrais patients souffrant de douleurs lombaires ou de TMS des membres supérieurs sont évalués, traités et revus plusieurs fois pendant le séminaire afin d'illustrer l'efficacité de cette approche. Cela permet aussi de montrer comment personnaliser la prise en charge et la modifier pour la réadapter, d'une séance à l'autre, en fonction de l'évolution du patient.

## **PARTIE PÉRIPHÉRIQUE : PERFECTIONNEMENT TMS DES MEMBRES**

Ce cours de 2 jours (14 heures) traite de l'approfondissement de l'application des concepts présentés en partie C et D pour l'application du MDT aux TMS des membres. Depuis 2021 le McKenzie Institute International a défini que le Module P est un prérequis pour prétendre passer l'examen de compétence.

Les différents éléments du bilan sont revus :

- La recherche de marqueurs,
- La recherche d'éléments qui permettent de classer les patients par syndrome,
- Les critères qui guident l'exploration des tests des mouvements répétés ou des contractions résistantes répétées.

L'avancement des études scientifiques publiées en rapport avec l'approche McKenzie appliquées aux TMS sera passée en revue. Il en est de même concernant l'état de la connaissance scientifique sur les dysfonctions contractiles. En ce qui concerne le traitement, des exemples de progressions de forces et de forces alternatives seront présentés en rapport avec les articulations et les groupes musculaires principaux.

### **Intervenant :**

**David VANDEPUT**, Kinésithérapeute, MSc

### **Dates :**

Module D : 06-07-08-09/03/2024 (Gosselies)

Module P : 30-31/05/2024 (Gosselies)

Module B : 12-13-14-15/06/2024 (Gosselies)

Module A : 04-05-06-07/09/2024 (Libramont)

Module C : 04-05-06-07/09/2024 (Libramont)

Module C : 13-14-15-16/11/2024 (Gosselies)

### **Horaires module A-B-C-D :**

Mercredi - Jeudi - vendredi de 10h à 18h

Samedi 8h30 à 17h

### **Lieu :**

Point Centre

Avenue Georges Lemaître 19 - 6041 GOSSELIES

Hôtel L'Amandier

Avenue de Bouillon 70 - 6800 LIBRAMONT

### **Prix (par module A-B-C-D) :**

- Hors Wallonie et/ou

sans chèque-formation : 960 €

- Avec chèques formations : 420 €

+ acompte de 120 €

IBAN : IBAN : BE56 7785 9758 1588

BIC : GKCCBEBB



### **Horaires module périphérique :**

Jeudi - vendredi de 9h00 à 17h00

### **Lieu :**

Point Centre

Avenue Georges Lemaître 19 - 6041 GOSSELIES



### **Prix module périphérique :**

\*475 €

IBAN : IBAN : BE56 7785 9758 1588

BIC : GKCCBEBB

- Réf. MCK-71 (module D - GOSSELIES)

- Réf. MCK-P6 (module P - GOSSELIES)

- Réf. MCK-69 (module B - GOSSELIES)

- Réf. MCK-72 (module A - LIBRAMONT)

- Réf. MCK-74 (module C - LIBRAMONT)

- Réf. MCK-73 (module C - GOSSELIES)

**NB :** un manuel illustré et références scientifiques sont fournis pour chaque stage.

### **Pour toutes inscriptions :**

Secrétariat SERK - 071 41 08 34

E-mail : secretariat@serk-ukb.be

# tableau récapitulatif

dates	sujets et enseignants	lieux	prix	réf.
06-07-08-09/03/2024	<b>METHODE MCKENZIE (module D)</b> D. Vandeput, PT, MSc	<b>GOSELIES (Charleroi)</b> Point Centre Avenue Georges Lemaître 19 B-6041 GOSELIES	Prix de la formation : 960 € Avec chèques-formation : 420 € + acompte de 120 € IBAN : BE56 7785 9758 1588 BIC : GKCCBEBB	<b>MCK-71</b>
21-22-23/03/2024	<b>KINÉSITHÉRAPIE RESPIRATOIRE DIFFÉRENTIELLE GUIDÉE PAR L'AUSCULTATION PULMONAIRE ACTUALISÉE</b> S. Otto, Lic. (MSc, Agrégée)	<b>GOSELIES (Charleroi)</b> Point Centre Avenue Georges Lemaître 19 B-6041 GOSELIES	Prix de la formation : 730 € Avec chèques-formation : 300 € + acompte de 130 € IBAN : BE56 7785 9758 1588 BIC : GKCCBEBB	<b>CP-66</b>
28-29-30/03/2024 12-13/04/2024	<b>DRAINAGE LYMPHATIQUE</b> O. Leduc, Ph D.	<b>GOSELIES (Charleroi)</b> Point Centre Avenue Georges Lemaître 19 B-6041 GOSELIES	Prix de la formation : 800 € Avec chèques-formation : 350 €	<b>CDL-30</b>
15-16-17/05/2024	<b>KINÉSITHÉRAPIE RESPIRATOIRE DIFFÉRENTIELLE GUIDÉE PAR L'AUSCULTATION PULMONAIRE ACTUALISÉE</b> S. Otto, Lic. (MSc, Agrégée)	<b>HOUFFALIZE</b> Hôtel Vayamundo 01 Fosse d'Outh 1 B-6600 HOUFFALIZE	Prix de la formation : 730 € Avec chèques-formation : 300 € + acompte de 130 € IBAN : BE56 7785 9758 1588 BIC : GKCCBEBB	<b>CP-67</b>
30-31/05/2024	<b>METHODE MCKENZIE PERFECTIONNEMENT DES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES DES MEMBRES</b> D. Vandeput, Kinésithérapeute, MSc	<b>GOSELIES (Charleroi)</b> Point Centre Avenue Georges Lemaître 19 B-6041 GOSELIES	Prix de la formation : 475 € Versement sur le compte SERK IBAN : BE56 7785 9758 1588 BIC : GKCCBEBB	<b>MCK-P6</b>

## LE COIN DES LECTEURS : Proposez vos idées, vos sujets, ...

Contact : Tél : 071 41 08 34

E-mail : [secretariat@serk-ukb.be](mailto:secretariat@serk-ukb.be)

Site Web : [www.webkine.be](http://www.webkine.be)

Adresse : Avenue Georges Lemaître 19 - 6041 Gosselies  
(Centre de séminaires, le Point Centre)

# VOTRE FORMATION EN OSTÉOPATHIE

## BELSO ASSURE VOTRE FORMATION EN OSTÉOPATHIE

Notre école propose une formation de pointe, honnête et rigoureuse, tout en élargissant son champ d'action.

Les cours théoriques et pratiques sont donnés les weekends.

Au terme d'un cycle de formation de 5 ans vous jouirez de la reconnaissance auprès des mutuelles en tant qu'ostéopathe agréé.

## FORMATION CONTINUE

### POSTGRADUATE COURSES

- Un programme de formation continue dans le but de parfaire vos connaissances en ostéopathie et de sa pratique.
- **Nos journées portes ouvertes**

**23 mars 2024 de 18h00 à 19h00**

**14 septembre 2024 de 11h00 à 13h00**

**LIEU:** centre de formation BELSO:

Centre IFAPME de Charleroi

Chaussée de Lodelinsart 417 B- 6060 (Gilly) A54 sortie 26

### PROGRAMME:

- statut de l'ostéopathie en Belgique,
- fonctionnement de l'école,
- contact avec le corps enseignant.

### CONTACT:

Secrétariat: asbl New Belso, Peter Benoitstraat 4b, 9100 Sint-Niklaas

Belsophone: 0475 85 17 32 | Mail: info@belso.be

Donnez un PLUS à votre pratique grâce à notre formation en nutrition et nutrithérapie organisée à l'intention des praticiens de la santé. Différenciez-vous en devenant **NUTRITHERAPEUTE certifié CERDEN®**



# CERDEN®

## FORMATION EN NUTRITION et NUTRITHÉRAPIE

Prochaine rentrée académique : 19 octobre 2024  
Formule «présentiel» ou «à distance»

Le CERDEN®, Centre Européen pour la Recherche, le Développement et l'Enseignement de la Nutrition et de la Nutrithérapie, (association internationale), organise un cycle d'études complet de 10 modules sur 2 ans (5 week-ends par an) ± 145 heures de cours en horaires décalés (séminaires et E-Learning) et plus de 130 heures de lecture des banques de données et de compléments aux cours, vidéos complémentaires, etc... + REPLAY vidéo des cours et support de cours digitaux.

Cet enseignement didactique, intensif et pratique vous permettra une application immédiate en cabinet, renforçant ainsi l'efficacité de vos traitements.

Un diplôme de Nutrithérapeute certifié CERDEN® est décerné à la fin du cycle (après un contrôle de connaissance).

Le diplôme de Nutrithérapeute certifié CERDEN® permet l'accès au **Master en Nutrition et Nutrithérapie** agréé par la Federation for Education in Europe (FEDE).



Pour tous renseignements complémentaires  
Tél : +32.(0)2.660.01.30  
[www.cerden.org](http://www.cerden.org) - [contact@cerden.be](mailto:contact@cerden.be)

Enseignement et diplômes non reconnus  
par la Communauté française de Belgique

SÉANCE D'INFORMATION :  
**VENDREDI 7 JUIN 2024**  
à 20 heures  
PRÉSENTIEL ou LIVE  
INSCRIPTION OBLIGATOIRE  
RENSEIGNEMENTS SUR [WWW.CERDEN.ORG](http://WWW.CERDEN.ORG)



## La publicité par des dispensateurs de soins

En tant que dispensateur de soins, vous pouvez avoir recours à la publicité. Veillez néanmoins à respecter les législations en matière de soins de santé et le code de droit économique (CDE).

Respectez aussi les principes déontologiques et éthiques de votre profession.

### De quoi devez-vous tenir compte si vous souhaitez faire de la publicité ?

L'information professionnelle que vous communiquez :

- doit être conforme à la réalité, objective, pertinente et vérifiable, et scientifiquement fondée ;
- ne peut pas inciter à pratiquer des examens ou des traitements superflus ;
- ne peut pas avoir pour objectif d'attirer des patients ;
- mentionne le(s) titre(s) professionnel(s) particulier(s) dont vous disposez.

Par ailleurs, vous pouvez communiquer des informations sur des formations complémentaires pour lesquelles il n'existe aucun titre professionnel.

### Dans quels cas est-il interdit de faire de la publicité ?

Il est interdit de faire de la publicité dans 2 cas :

1. si elle mentionne la gratuité de prestations de santé ;
2. si elle fait référence à l'intervention de l'assurance soins de santé dans le coût de ces prestations.

### Remarque

Il existe d'autres restrictions visant la publicité mensongère et la publicité comparative qui dénigre un concurrent sans preuve objective. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site web du Service public fédéral Économie.

### Règles des codes de déontologie

Les codes de déontologie peuvent aussi mentionner des règles sur la publicité (taille des plaques, mention de votre nom dans des publications locales ou des sites web, etc.), comme le code de conduite du kinésithérapeute du Conseil national de la kinésithérapie (SPF Santé publique).

Source : [www.inami.be](http://www.inami.be)

**LES PATHOLOGIES COURANTES A PARTIR DU 01 FEVRIER 2024**

INTAKE à facturer à la 1ère séance de la 1ère pathologie de l'année

LIEUX DE SOINS	CODES A UTILISER	HONORAIRES (déplacements compris)	Remboursement TM fixes					
			PATIENTS BIM			PATIENTS NON BIM		
			Kiné conventionné ou non		Kiné conventionné		Kiné non conventionné	
			REMBT	TM	REMBT	TM	REMBT	TM
<b>DOMICILES</b>								
<b>INTAKE</b>	567151	7,00	7,00	0,00	7,00	0,00	5,25	
<b>Déplacement</b>	639470	1,13	0,00	1,13	0,00	1,13		
Séance de 1 à 9	567136	33,00	30,50	2,50	26,75	6,25		
Séance de 10 à 18	560313	33,00	30,50	2,50	26,75	6,25		
<b>CABINETS PRIVES</b>								
<b>INTAKE</b>	567033	7,00	7,00	0,00	7,00	0,00	5,25	
Séance de 1 à 9	567011	30,00	27,50	2,50	23,75	6,25		
Séance de 10 à 18	560011	30,00	27,50	2,50	23,75	6,25		
<b>CABINETS HOPITAUX</b>								
<b>INTAKE</b>	567070	7,00	7,00	0,00	7,00	0,00	5,25	
Séance de 1 à 9	567055	30,00	27,50	2,50	23,75	6,25		
Séance de 10 à 18	560114	30,00	27,50	2,50	23,75	6,25		
<b>CABINETS MAISONS MEDICALES</b>								
<b>INTAKE</b>	567114	7,00	7,00	0,00	7,00	0,00	5,25	
Séance de 1 à 9	567092	30,00	27,50	2,50	23,75	6,25		
Séance de 10 à 18	560501	30,00	27,50	2,50	23,75	6,25		
<b>HOPITAUX PATIENTS HOSPITALISES</b>								
<b>INTAKE</b>	567221	7,00	7,00	0,00	7,00	0,00	5,25	
Séance de 1 à 9	567206	30,00	27,50	2,50	23,75	6,25		
Séance de 10 à 18	560501	30,00	27,50	2,50	23,75	6,25		
<b>CENTRES DE REEDUCATION</b>								
<b>Ambulants</b>								
<b>INTAKE</b>	567254	5,67	5,67	0,00	5,67	0,00	4,26	
Séance de 1 à 9	567232	30,00	27,50	2,50	23,75	6,25		
Séance de 10 à 18	560534	30,00	27,50	2,50	23,75	6,25		
<b>Patients hospitalisés</b>								
<b>INTAKE</b>	567265	5,67	5,67	0,00	5,67	0,00	4,26	
Séance de 1 à 9	567243	30,00	27,50	2,50	23,75	6,25		
Séance de 10 à 18	560545	30,00	27,50	2,50	23,75	6,25		
<b>RESIDENCES COMMUNAUTAIRES</b>								
<b>Handicapé</b>								
<b>INTAKE</b>	567173	4,57	4,57	0,00	4,57	0,00	3,43	
Séance de 1 à 18	560416	18,20	17,20	1,00	16,20	2,00		
<b>Psychiatrie</b>								
<b>INTAKE</b>	566974	4,57	4,57	0,00	4,57	0,00	3,43	
Séance de 1 à 18	564395	18,20	17,20	1,00	16,20	2,00		
<b>Personne âgée</b>								
<b>INTAKE</b>	566996	4,57	4,57	0,00	4,57	0,00	3,43	
Séance de 1 à 18	560571	18,20	17,20	1,00	16,20	2,00		

Service aux membres UKB

# membres

Les séances des pathologies fonctionnelles aiguës (Fa) à partir du 01 février 2024

LIEUX DE SOINS	CODES A UTILISER	HONORAIRES (déplacements compris)	Remboursement TM fixes						
			PATIENTS BIM			PATIENTS NON BIM			
			Kiné conventionné ou non		Kiné conventionné		Kiné non conventionné		
			REMBT	TM	REMBT	TM	REMBT	TM	
<b>DOMICILES</b>									
Déplacement	639192	1,13	0,68	0,45	0,17	0,96	0,13	Libre	
Séance de 1 à 20	567335	33,00	31,00	2,00	27,50	5,50			
Séance de 21 à 60	563312	33,00	31,00	2,00	27,50	5,50			
<b>CABINETS PRIVES</b>									
Séance de 1 à 20	567276	30,00	28,00	2,00	24,50	5,50			
Séance de 21 à 60	563010	30,00	28,00	2,00	24,50	5,50			
<b>CABINETS HOPITAUX</b>									
Séance de 1 à 20	567291	30,00	28,00	2,00	24,50	5,50			
Séance de 21 à 60	563113	30,00	28,00	2,00	24,50	5,50			
<b>CABINETS MAISONS MEDICALES</b>									
Séance de 1 à 20	537313	30,00	28,00	2,00	24,50	5,50			
Séance de 21 à 60	563216	30,00	28,00	2,00	24,50	5,50			
<b>CENTRES DE REEDUCATION</b>									
<b>Ambulants</b>									
Séance de 1 à 20	567350	30,00	28,00	2,00	24,50	5,50			
Séance de 21 à 60	563570	30,00	28,00	2,00	24,50	5,50			
<b>Hospitalisés</b>									
Séance de 1 à 20	567361	30,00	28,00	2,00	24,50	5,50			
Séance de 21 à 60	563581	30,00	28,00	2,00	24,50	5,50			
<b>RESIDENCES COMMUNAUTAIRES</b>									
Séance de 1 à 60									
<b>P.handicapées</b>	563415	18,20	17,20	1,00	16,20	2,00			
<b>Soins Psychiatriques</b>	564572	18,20	17,20	1,00	16,20	2,00			
<b>Personnes âgées</b>	563496	18,20	17,20	1,00	16,20	2,00			

Service aux membres UKB

## Tarifs économat ...

### 1. CARTES DE VISITE :

Format 6,5 cm x 9,5 cm,  
sigle UKB noir ou mauve :

- 100 ex. : 20 €
- 200 ex. : 35 €
- 300 ex. : 50 €
- 400 ex. : 65 €
- 500 ex. : 80 €

Format 8,5 cm x 13,5 cm,  
sigle UKB noir ou mauve :

- 100 ex. : 22 €
- 200 ex. : 38 €
- 300 ex. : 53 €
- 400 ex. : 70 €
- 500 ex. : 85 €

### 2. FICHES PATIENTS :

Format 20 cm x 10 cm,

- 100 ex. : 6 €
- 200 ex. : 12 €
- 500 ex. : 30 €

### 3. CARTES RENDEZ-VOUS :

Format 7,5 cm x 10,5 cm,

- 250 ex. : 23 €
- 500 ex. : 45 €
- 1.000 ex. : 90 €

### 4. VISITE A DOMICILE OU CADUCEE :

Format 21 cm x 11 cm,  
• pièce : 3 €

## !!! ATTENTION !!!

Le délai de livraison pour les entêtes et/ou les cartes de visite : ± 15 jours

Les frais postaux sont : de 0 à 10 kg = 7,80€

LE MONTANT DES FOURNITURES DESIREES EST A VERSER EXCLUSIVEMENT AU COMPTE UKB :

IBAN BE92 7775 9181 1123 - BIC GKCCBEBB

Avenue Georges Lemaître 19 • B-6041 GOSSELIES (Charleroi) • Tél. 071 41 08 34 • E-mail : secretariat@serk-ukb.be

NOMENCLATURE DEPUIS LE 1<sup>er</sup> FEVRIER 2024

Réalisé par Ralet Yves, Secrétaire Général de l'UKB	Ia, Cabinet du Kiné		Ib, Cabinet dans un Hôpital		Ic, Cabinet Polyclinique Maison Médicale		II Domicile		Résidence communautaire pour personnes IIIa, Handicapées IIIb, en soins psychiatriques		IV Hôpitaux Patients Hospitalisés		Centre de rééducation fonctionnelle conventionné V Patients ambulants V Patients hospitalisés		Résidence communautaire pour personnes VI Agées	
	<b>Pathologies courantes: 18 séances de type I maximum par an/préscription du 1er jour du traitement jusqu'au 31 décembre</b> <b>Possibilité 3 pathologies différentes par an (accord du M.C. à partir de la 2° pathologie)</b>															
Séance de 1 à 9 :	567011 (19)	567055 (19)	567092 (19)	567136 (13)	560416 (25)	564395 (25)	567206 (19)	567232 (19)	567243 (19)	560571 (25)						
INTAKE	567033 (38)	567070 (38)	567114 (38)	567151 (38)	567173 (40)	566974 (40)	567221 (38)	567254 (39)	567265 (39)	566996 (40)						
Séance de 10 à 18 :	560011 (19)	560114 (19)	560210 (19)	560313 (13)	560416 (25)	564395 (25)	560501 (19)	560534 (19)	560545 (19)	560571 (25)						
Type I	M 24	30 Min	M 24	30 Min	M 16	20 Min	M 24	30 Min	M 24	30 Min	M 24	30 Min	M 24	30 Min	M 16	20 Min
Séance Individuelle	*****	*****	*****	*****	*****	*****	*****	*****	*****	*****	*****	*****	*****	*****	*****	*****
Type II - 15 min	*****	*****	*****	*****	*****	*****	*****	*****	*****	*****	*****	*****	*****	*****	*****	*****
Dérogation d'honoraires	560055 (21)	560151 (21)	560254 (21)	560350 (16)	560453 (27)	564410 (27)	560523 (33)	M 12	*****	*****	*****	*****	*****	*****	*****	*****
Type I	M 24	30 Min	M 24	30 Min	M 16	20 Min	M 24	30 Min	M 16	20 Min	M 24	30 Min	M 24	30 Min	M 16	20 Min
Examen Titre Consultatif	560092 (19)	560195 (19)	560291 (19)	560394 (13)	*****	*****	*****	*****	*****	*****	*****	*****	*****	*****	*****	*****
	M 24	*****	M 24	*****	*****	*****	*****	*****	*****	*****	*****	*****	*****	*****	*****	*****
<b>§11 Pathologies lourdes E - séances illimitées. Accord du M.C. - 3 ans maximum. Prolongation possible.</b>																
Séance Individuelle	560652 (17)	560770 (17)	560895 (17)	561013 (11)	561131 (25)	564432 (25)	561245 (17)	561315 (17)	561326 (17)	561352 (25)						
Type I	M 24	30 Min	M 24	30 Min	M 16	20 Min	M 24	30 Min	M 24	30 Min	M 24	30 Min	M 24	30 Min	M 16	20 Min
Séance type II 15 min	*****	*****	*****	*****	*****	*****	*****	*****	*****	*****	*****	*****	*****	*****	*****	*****
2ème séance de la journée 15 min - Type II	560696 (34)	560814 (34)	560932 (34)	561050 (34)	561175 (37)	564513 (37)	561282 (34)	561282 (34)	561282 (34)	561396 (37)						
Rapport écrit	560711 (10)	560836 (10)	560954 (10)	561072 (10)	561190 (29)	564454 (29)	561411 (29)	*****	*****	*****						
	M 34,62	*****	M 34,62	*****	M 14,5	*****	M 14,5	*****	*****	M 14,5						
Examen Titre Consultatif	560733 (23)	560851 (23)	560976 (23)	561094 (17)	*****	*****	*****	*****	*****	*****						
	M 24	*****	M 24	*****	*****	*****	*****	*****	*****	*****						
IMC 2 type I	560755 (5)	560873 (5)	560991 (5)	561116 (4)	561212 (5)	564476 (5)	561304 (5)	*****	*****	*****						
Diagnostic avant 7 ans	M 48	60 Min	M 48	60 Min	M 48	60 Min	M 48	60 Min	M 48	60 Min	M 48	60 Min	M 48	60 Min	M 48	60 Min
Drainage lymphatique 1h = 2 types I >=10%	639332 (5)	639354 (5)	639376 (5)	639391 (4)	639413 (5)	639796 (5)	639446 (5)	639450 (5)	639461 (5)	639472 (5)						
	M 48	60 Min	M 48	60 Min	M 48	60 Min	M 48	60 Min	M 48	60 Min	M 48	60 Min	M 48	60 Min	M 48	60 Min
Drainage lymphatique 2h = 4 types I >=30%	639494 (2)	639516 (2)	639531 (2)	639553 (1)	639575 (2)	639811 (2)	639601 (2)	639612 (2)	639623 (2)	639634 (2)						
Séance individuelle	562332 (8)	562354 (8)	562376 (8)	562391 (6)	*****	*****	*****	*****	*****	*****						
	M 96	120 Min	M 96	120 Min	M 96	120 Min	M 96	120 Min	M 96	120 Min	M 96	120 Min	M 96	120 Min	M 96	120 Min
1,5 type I	M 36	45 Min	M 36	45 Min	M 36	45 Min	M 36	45 Min	*****	*****						
<b>50 séances max. pendant 1 an après sortie d'un hôpital ou d'un centre de révalidation. La phase subaiguë doit être prescrite par spécialiste en médecine physique révalidation ou spécialiste en réadaptation fonctionnelle et professionnelle pour handicapés (copie des prescriptions obligatoires)</b>																
Séance individuelle	562413 (5)	562435 (5)	562450 (5)	562472 (3)	*****	*****	562505 (5)	*****	*****	*****						
2 types I	M 48	60 Min	M 48	60 Min	M 48	60 Min	M 48	60 Min	M 48	60 Min	M 48	60 Min	M 48	60 Min	M 48	60 Min
<b>2 périodes de traitement suivant les besoins thérapeutiques du patient - 3x10 séances max par année civile pour surinfection bronchopulmonaire (copie des prescriptions obligatoires)</b>																
<b>§12 patient en situation aiguë (14 2ème séances dans les 30 jours qui suivent l'entrée du patient en soins spéciaux: intensifs, néonatal,...)</b>																
2e séance 15 min	564122 (24)	564145 (24)	564170 (24)	564192 (24)	564144 (26)	564525 (26)	564140 (24)	564154 (23)	564162 (23)	564172 (26)						



Honoraires, remboursements et tickets modérateurs, déplacements compris, depuis le 1<sup>er</sup> FEVRIER 2024

N°	VALEUR M	HONORAIRES (déplacements compris)	Remboursement TM fixes					
			PATIENTS BIM*			PATIENTS NON BIM*		
			Kiné conventionné ou non		Kiné conventionné		Kiné non conventionné	
			REMBT	TM	REMBT	TM	REMBT	TM
1	96	121,13	119,30	1,83	116,29	4,84		
2	96	117,00	115,62	1,38	113,12	3,88		
3	48	63,76	61,48	2,28	57,96	5,80		
4	48	62,63	60,80	1,83	57,79	4,84		
5	48	58,50	57,12	1,38	54,62	3,88		
6	36	48,08	46,25	1,83	43,24	4,84		
7	36	48,08	45,63	2,45	41,62	6,46		
8	36	43,95	42,57	1,38	40,07	3,88		
9	36	43,95	41,95	2,00	38,45	5,50		
10	34,62	32,00	32,00	0,00	32,00	0,00		
11	24	34,13	31,30	2,83	29,29	4,84		
12	24	34,13	31,68	2,45	27,67	6,46		
13	24	34,13	31,18	2,95	26,92	7,21		
14	24	34,13	30,50	3,63	26,75	7,38		
15	24	Max. 34,13	10,88	Max. 23,25	6,87	Max. 27,26		
16	24	Max. 34,13	10,38	Max. 23,75	6,12	Max. 28,01		
17	24	30,00	28,62	1,38	26,12	3,88		
18	24	30,00	28,00	2,00	24,50	5,50		
19	24	30,00	27,50	2,50	23,75	6,25		
20	24	Max. 30,00	8,83	Max. 21,17	5,33	Max. 24,67		
21	24	Max. 30,00	8,83	Max. 21,17	4,58	Max. 25,42		
22	24	29,13	26,68	2,45	22,67	6,46		
23	24	28,31	28,31	0,00	28,31	0,00		
24	24	25,00	23,00	2,00	19,50	5,50		
25	16	18,20	17,20	1,00	16,20	2,00		
26	16	Max. 18,20	6,30	Max. 11,90	5,3	Max. 12,90		
27	16	Max. 18,20	5,56	Max. 12,64	4,46	Max. 13,74		
28	16	15,60	14,60	1,00	13,60	2,00		
29	14,5	14,40	14,40	0,00	14,40	0,00		
30	12	12,76	11,76	1,00	10,76	2,00		
31	12	7,67	6,67	1,00	5,67	2,00		
32	12	7,35	6,35	1,00	5,35	2,00		
33	12	7,23	6,23	1,00	5,23	2,00		
34	12	7,05	6,05	1,00	5,05	2,00		
35	12	6,94	6,94	0,00	6,94	0,00		
36	12	6,13	5,13	1,00	4,13	2,00		
37	12	5,64	4,64	1,00	3,64	2,00		
38	6	7,00	7,00	0,00	7,00	0,00		
39	6	5,67	5,67	0,00	5,67	0,00		
40	6	4,57	4,57	0,00	4,57	0,00		

LIBRES

\*BIM: Bénéficiaire de l'intervention majorée (= ex VIPO)

Union des Kinésithérapeutes de Belgique (UKB) : Services aux membres. Y. R.

## Annexe 5b

### NOTIFICATION, OU RENOUELEMENT DE NOTIFICATION, DU TRAITEMENT D'UNE SITUATION PATHOLOGIQUE DECRITE A L'ARTICLE 7, §14, 5°, B, DE LA NOMENCLATURE DES PRESTATIONS DE SANTE (LISTE F)

1. Indiquer par une croix s'il s'agit d'une notification ou d'un renouvellement de notification <sup>1</sup>:
- Notification
  - Renouvellement de notification

2. Données d'identification du patient  
(compléter ou apposer une vignette O.A.)

Nom et prénom: .....  
Adresse: .....  
Date de naissance: .....  
Numéro d'inscription O.A.: .....

3. Déclaration du kinésithérapeute

Je, soussigné(e), ....., kinésithérapeute, déclare au médecin-conseil que je commence/j'ai commencé le traitement de la situation pathologique indiquée ci-dessous en date du .....

J'ai pris connaissance des conditions pour pouvoir attester les prestations dans le cadre de la situation pathologique ci-dessous et en particulier de l'article 7, §14 de la nomenclature des prestations de santé.

Je garde une copie de la prescription ainsi que les éléments indiquant que le patient se trouve dans la situation cochée ci-dessous dans le dossier.

4. Situations pathologiques de la liste F § 14, 5°, B. <sup>2</sup>

Indiquer par une croix la situation pathologique concernée (maximum 1 situation pathologique).

**Le formulaire n'est pas valide s'il s'écarte du texte, si des commentaires sont ajoutés à ce texte ou s'il est rempli de façon incomplète**

- a) Situations qui nécessitent une rééducation fonctionnelle de la marche pour les bénéficiaires à partir leur 65<sup>ème</sup> anniversaire ayant déjà été victime d'une chute et présentant un risque de récurrence, à objectiver par le médecin traitant et le kinésithérapeute au moyen:
51.
- 1) du test « Timed up & go », avec un score supérieur à 20 secondes ;  
et  
2) du résultat positif à au moins un des deux tests suivants, ceux-ci devant tous deux être effectués:  
(01) - le test « Tinetti », avec un score inférieur à 20/28 ;  
(02) - le test « Timed chair stands », avec un score supérieur à 14 secondes.
- b) Troubles du développement psychomoteur 59.

Chez les enfants de moins de 16 ans, après avis et proposition de traitement d'un des médecins spécialistes mentionnés ci-dessous, et avec un score significativement plus faible sur un test standardisé ;

- Médecin spécialiste en :
- (neuro)pédiatrie
  - (neuro)pédiatrie et F et P (\*)
  - neuropsychiatrie et F et P (\*)
  - neurologie
  - neurologie et F et P (\*)
  - psychiatrie
  - psychiatrie et F et P (\*)

(\*) F et P = spécialiste en réadaptation fonctionnelle et professionnelle des handicapés.

Chez les enfants de moins de 19 mois, l'avis, la proposition de traitement et le score significativement plus faible mentionnés ci-dessus peuvent être remplacés par la constatation de troubles manifestes cliniques du développement sur base d'une évaluation effectuée par une équipe multidisciplinaire spécialisée, qui compte au moins un (neuro)pédiatre.

- c) Insuffisance respiratoire chez les bénéficiaires qui sont suivis dans le cadre de la convention-type de rééducation fonctionnelle relative à l'oxygénothérapie de longue durée à domicile ou en cas de respiration artificielle à domicile. 54.
- d) Polyneuropathie chronique motrice ou mixte . 55.
- e) Syndrome de fatigue chronique répondant aux conditions prévues dans la nomenclature. 56.
- f) Syndrome fibromyalgique répondant aux conditions prévues dans la nomenclature. 57.
- g) Dystonie cervicale primaire démontrée par un rapport diagnostique établi par un médecin-spécialiste en neurologie 58.
- h) lymphoedème répondant aux conditions prévues dans la nomenclature. 60.

## 5. Signature

Le kinésithérapeute  
(nom, adresse et numéro d'identification)

(date et signature)

- 1 Si le formulaire est établi par des moyens informatiques, seule la rubrique concernée du point 1 doit être reproduite.
- 2 Si le formulaire est établi par des moyens informatiques, seule la rubrique concernée (a), b), c), d), e), f), g) ou h)) du point 4 doit être reproduite. Le texte complet de cette rubrique doit être repris et la situation pathologique concernée doit être indiquée.